

# VITESSE

## REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
MONTAGNE



**MOTO-CLUB :** Amicale Motocycliste du Doubs

**E-MAIL :** patrick.alzingre@wanadoo.fr

**TÉLÉPHONE :** 06.18.26.25.47

**ORGANISATEUR TECHNIQUE :** M.MERCIER Philippe

**N° D'ÉPREUVE FFM :** 530

**DATE :** 13-14 Juin 2026

**LIEU :** Marchaux 25640

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	<b>PINNEAU Jeannot</b>	Licence : <b>019594</b>
Directeur de course adjoint	<b>BOURGEOU Stephane</b>	Licence : <b>229758</b>
Délégué FFM (Président du Jury)	<b>ROUX Michel</b>	Licence : <b>081639</b>
Membre du Jury	<b>ROGNON Colette</b>	Licence : <b>0474653</b>
Membre du Jury	<b>ALZINGRE Patrick</b>	Licence : <b>110081</b>
Commissaire technique responsable		Licence : .....
Responsable du chronométrage	<b>LARGUIER Evelyne</b>	Licence : <b>063224</b>

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### MOTO 25 POWER # 1 À 99

★ 7 ans

Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou embrayage auto  
Jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse  
Maxi 12cv à la roue arrière

★ 8 et 9 ans

Jusqu'à 80cc 2T à variateur  
Jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse  
Pocket Bike jusqu'à 40cc  
Maxi 12cv à la roue arrière

★ 10 et 11 ans

Jusqu'à 85cc 2T ou 160cc 4T monocylindre  
Pocket Bike de plus de 40cc  
Maxi 25cv à la roue arrière

★ 12 ans et plus

Jusqu'à 125cc 2T ou 250cc 4T  
Maxi 25cv à la roue arrière

#### CATÉGORIE 300 # 101 À 199

★ 15 ans et plus

125 à 499cc bicylindres 4T  
240 à 399cc monocylindre 4T  
125cc 2T monocylindre + de 25cv

#### OPEN MONTAGNE # 201 À 299

★ 16 ans et plus

250cc mono ou bicylindres 2T  
500cc mono 2T  
500 à 690cc bicylindres 4T  
Plus de 400 à 700cc mono 4T

#### SUPERSPORT MONTAGNE # 301 À 399

★ 16 ans et plus

300 à 600cc 4 cylindres  
765cc maxi 3 cylindres 4T  
691 à 955cc bicylindres 4T

#### SUPERBIKE MONTAGNE # 401 À 499

★ 16 ans et plus

601 à 1400cc 4 cylindres 4T  
766 à 1400cc 3 cylindres 4T  
956 à 1400cc 2 cylindres 4T

#### SIDE-CARS # 501 À 599

★ Pilote : 16 ans et plus

★ Passager : 15 ans et plus

Maxi 1300cc 4T  
Maxi 1400cc pour les sides de route

#### QUADS # 601 À 699

★ 13 et 14 ans

125cc 2T ou 250cc 4T maximum

★ 15 à 17 ans

550cc 2T ou 4T maximum

★ 18 ans et plus

125 à 750cc mono ou bicylindres

#### MOTOS ANCIENNES # 001 À 0999

★ 16 ans et plus

Toutes cylindrées de 1965 à 1995

#### SIDECARS ANCIENS # 001 À 0999

★ 16 ans et plus

Toutes cylindrées de 1965 à 1995

#### + HORS-CHAMPIONNAT :

★ Educative : à partir de 6 ans

# 01 À 099

★ Promotion : à partir de 16 ans

# 701 À 999

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM pour l'année en cours.

Un briefing est organisé à chaque épreuve avant le début des essais.

Toute absence au briefing est passible d'une amende de 75 €.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- Sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** :
  - casque homologué aux normes FIM ;
  - combinaison de cuir 1 pièce ;
  - gants en cuir ;
  - bottes en cuir ;
  - protection pectorale (sauf pour les féminines et passagers sidecar) ;
  - airbags (sauf sidecar, quad et 25 power).

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise par écrit et en main propre au Directeur de course au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € (300 € pour un moteur 4T), qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... **Docteur GUICHARD Bruno**

Nombre de secouristes ..... **4**

Hôpital le plus proche ..... **CHU Besancon**

Nombre d'ambulance(s) ..... **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... **Départementale N° D226 A**

Adresse ..... **MARCHAUX - CHAUDEFONTAINE**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1845 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Nombre d'OCP\* ..... **20**

\*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **27/01/2026**

Le Président

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **27/01/2026**

11EME MOTOCYCLISTE DE  
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
 COMMISSION VITESSE  
 LES OCCIDENT  
 M. ALBERT PATRICK

**VISA DE LA FFM**

DATE:  
 NUMÉRO:

# VITESSE

COURSE DE CÔTE

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB:** Amicale Motocycliste du Doubs

**DATE:** 13-14 Juin 2026

**LIEU:** Marchaux-Chaufontaine D226 A



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
14.30 - 19.00 h	Contrôles administratifs	Toutes	12-06-2026
15.00 - 19.00 h	Contrôles techniques	Toutes	//
7.30 - 9.30 h	Contrôles administratifs	Toutes	13-06-2026
7.30 - 9.30 h	Contrôles techniques	Toutes	//
10.00 - 10.30 h	Essais Libres	FHRM + SMLT + SSCLT	13-06-2026
10.30 - 11.00 h	Essais Chronométrés	FHRM + SMLT + SSCLT	//
11.00 - 12-15 h	Essais Libres	Toutes catégories Championnat de France	//
12.15 - 13.00 h	Repas		//
13.00 - 13.30 h	Course 1	FHRM + SMLT + SSCLT	//
13.30 - 15.30 h	Essais Chronométrés	Toutes catégories Championnat de France	//
15.30 - 16.00 h	Course 2	FHRM + SMLT + SSCLT	//
16.00 - 18.00 h	Course 1	Toutes catégories Championnat de France	//
18.00 - 18.30 h	Course 2	Motos anciennes "Régularité"	//
8.00 - 8.30 h	Essais Libres	FHRM + SMLT + SSCLT	14-06-2026
8.30 - 10.00 h	Essais Libres	Toutes catégories Championnat de France	//
10.00 - 10.30 h	Essais Chronométrés	FHRM + SMLT + SSCLT	//
10.30 - 12.15 h	Essais Chronométrés	Toutes catégories Championnat de France	//
12.15 - 13.00 h	Repas		//
13.00 - 13.30 h	Course 1	FHRM + SMLT + SSCLT	//
13.30 - 15.00 h	Course 1	Toutes catégories Championnat de France	//
15.00 - 15.30 h	Course 2	FHRM + SMLT + SSCLT	//
15.30 - 15.45 h	Ravitaillement Commissaires		//
15.45 - 17.30 h	Course 2	Toutes catégories Championnat de France	//
18.00 h	Réunion du Jury		//
18.45 h	Remise des prix	Toutes catégories	//



AMICALE MOTO DU DOUBS (C0322)

ALZINGRE PATRICK  
8 RUE DE LA PERROUSE  
25115 POUILLEY LES VIGNES

Dossier suivi par Direction des sports / BELINDA TEIXEIRA

Paris, le vendredi 23 janvier 2026

Monsieur le Président,

Nous vous informons que la Fédération Française de Motocyclisme a bien enregistré à son calendrier sportif l'inscription de de épreuve suivante :

**Numéro de la épreuve**

**530**

**Club organisateur** : AMICALE MOTO DU DOUBS (LIGUE N°32)  
**Discipline** : VITESSE  
**Spécialité** : COURSE DE COTE  
**Capacité** : ZUE  
**Type du championnat** : CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
COURSE DE COTE - ZUE  
**Date de début** : 13/06/2026 **Date de fin** : 14/06/2026  
**Lieu** : MARCHAUX-CHAUFONTAINE D226A ROUTE D'AMAGNEY (D25)  
**Nom de la épreuve** : COURSE DE COTE DE MARCHAUX

Nous vous rappelons qu'il vous incombe de veiller à l'application des règlements édictés par la Fédération Française de Motocyclisme et notamment ceux relatifs aux modalités d'inscription des épreuves (cf: articles 2.1.2 et suivants du Code Sportif FFM).

Pour toute demande de modification des caractéristiques de cette épreuve, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir utiliser le tableau ci-dessous et de nous le renvoyer après avoir obtenu le visa de votre ligue et, le cas échéant, celui du lieu de la épreuve.

	NOUVELLE DATE	VISA DE VOTRE LIGUE Date :	VISA LIGUE DU LIEU DE EPREUVE Date :
DEMANDE DE MODIFICATION DATE :			

En cas d'écarts de tarifs d'inscription, à la suite d'une modification, les chèques du montant de la différence devront être joints avec cette demande. A l'inverse, en cas de trop perçu, une régularisation sera effectuée.

Vous souhaitant pour votre épreuve une totale réussite, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations sportives.

Direction des sports et de la réglementation



Copie LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.com

ffmoto.org





N° d'épreuve FFM ----- : 530  
Moto-Club ----- : Amicale Motocycliste du  
Doubs  
N° affiliation ----- : C0322  
Date ----- : 13-14 JUIN 2026  
Lieu ----- : MARCHAUX  
Organisateur technique ----- : M. MERCIER Philippe  
Email ----- : patrick.alzingre@wanadoo.fr  
Téléphone ----- : 06.18.26.25.47

**ADDITIF**

**REGLEMENT PARTICULIER**

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

**49<sup>ème</sup> Course de côte de MARCHAUX  
13-14 Juin 2026**

L'AMD organise la course de côte moto de MARCHAUX (25), épreuve comptant pour :

- Le Championnat de France de la montagne
- Le Championnat de France de la montagne " Motos Anciennes et Classiques "
- Le Championnat Suisse de la montagne
- Le Championnat Suisse "SMLT"
- Le Championnat Suisse "SSCLT "
- Le Championnat Suisse "FHRM"

L'épreuve est également ouverte, hors championnat, à la catégorie "Promotion"

Les engagements se feront obligatoirement via le site Engage-Sports sauf pour les catégories Suisses : FHRM, SMLT et SSCLT  
Le montant des engagements

- Pour le Championnat de France de la montagne : cf. Annuaire FFM
- Pour le Championnat Suisse de la montagne : 185 €
- Pour le Championnat Suisse " SMLT-FHRM " : 225 €
- Pour la catégorie "Promotion" : 170 €

Le nombre de pilotes sera limité à 200

Vérifications administratives et techniques :

à partir du vendredi 12 juin de 14h30 à 19h00 et samedi 13 juin de 8h00 à 10h00

Horaires des courses :

Samedi 10 : à partir de 10h00

Dimanche 11 : à partir de 8h00

Les pilotes doivent obligatoirement s'installer dans les parcs coureurs désignés.

Aucune moto, aucun véhicule et aucun paddock ne doivent empiéter ou stationner sur les voies ouvertes à la circulation .

Interdiction absolue de reconnaître la côte et de circuler sur les routes ouvertes à la circulation avec les motos de course hormis sous escorte pour les navettes Parc / Départ - Départ /Parc , aucun wheeling ,stoope sur le parcours de liaison ne sera toléré , sous peine d'exclusion .

Respecter les riverains ,un calme relatif à partir de 23h00 est souhaitable.

Interdiction d'allumer des feux, sauf barbecues, chaque pilote engagé doit posséder un extincteur.

Les pneus pourront être mis en chauffe sur la zone d'éditée au départ.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 23.01.2026

Le Président



VISA DE LA LIGUE

DATE: 23.01.2026 .

LIGUE MOTOCYCLISTE DE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
COMMISSION VITESSE  
LE PRÉSIDENT  
M. ALZINGRE PATRICK

VISA DE LA FFM

DATE:

NUMÉRO: